



Le Club des partenaires industriels du GDR Sécurité Informatique

<http://www.gdr-securite.fr>

Le GDR Sécurité Informatique s'est doté d'un Club de partenaires industriels pour renforcer les liens existants entre académiques et industriels, afin de favoriser des opportunités d'interactions et de partage de connaissance entre académiques et industriels en augmentant la visibilité des actions du GDR sécurité informatique.

Pourquoi rejoindre le Club ?

Faire partie du Club permet à ses membres de rejoindre la communauté fermée et actuellement dispersée, d'entreprises actives et passionnées par la recherche en sécurité.

Le Club est également un canal de communication privilégié avec les équipes de recherche des laboratoires académiques à travers ses deux représentants au bureau du GDR et sa participation aux événements du GDR : Les journées nationales du GDR (rencontre annuelle de la communauté), les journées thématiques des groupes de travail, l'école d'été du GDR, les rencontres entreprises – doctorants autour de problématiques industrielles. . .

Parmi les rendez-vous récurrents du GDR, les membres du Club seront prioritaires pour les propositions de projets aux REDOCS, affinés avec les responsables des GT et des laboratoires accueillant les doctorants candidats.

Ces perspectives croisées serviront de point de départ pour l'organisation de journées thématiques dédiées et la mise en place de communication, veilles, séminaires et conférences ciblés.

Quelle est la gouvernance ?

Les membres du Club pourront participer aux choix stratégiques du GDR, proposer l'organisation d'événements scientifiques par l'intermédiaire de deux représentants nommés au sein du bureau du GDR. Ces co-responsables sont élus par les membres pour un mandat de 3 ans. La nature et la fréquence des activités du Club dépendront des propositions et de l'investissement de ses membres.

Comment adhérer au Club ?

L'adhésion est possible tout au long de l'année en contactant le directeur du GDR. Le montant de la cotisation annuelle varie entre 1000 € et 10000 € selon l'envergure du partenaire industriel :

- Micro-entreprise (entre 1 et 9 employés et/ou bilan annuel \leq 2 M€) = 1 000 €
- Petite entreprise (entre 10 et 49 ; \leq 10 M€) = 3 000 €
- Moyenne entreprise (entre 50 et 249 ; \leq 50 M€) = 6 000 €
- Grande entreprise (250 et plus) = 10 000 €